



DROIT DE RÉPONSE DE LA MAMRI SUR LES ALLÉGATIONS DE DÉTOURNEMENTS DE FONDS DANS L'ÉMISSION DU MÉDIA ESPACE FM « LES GRANDES GUEULES » DU 30 SEPTEMBRE

Sur les antennes de la radio Espace le vendredi 30 septembre 2021, il a été fait mention d'un prétendu détournement de fonds à la MAMRI.

Nous voulons ici éclaircir l'opinion publique sur des allégations mensongères et calomnieuses diffusées dans une émission de grande écoute avec clairement l'intention de nuire.

Pour rappel, la Mission d'Appui à la Mobilisation des Ressources Internes (MAMRI) a été créée en 2019 par Décret présidentiel. Dispositif de gouvernance, placé ensuite par Décret 064 du 25 février 2021 sous l'autorité directe du Président de la République, a pour missions d'intensifier et d'accélérer la dynamique des réformes en vue d'accroître la mobilisation des ressources internes.

La MAMRI est sous la coordination générale de Dr. DOUMBOUYA Mohamed Lamine depuis mars 2021.

Tirer le meilleur parti de cette période de transition que connaît notre pays, est un défi pour tous les Guinéens, tous les corps constitués et plus particulièrement les médias qui sont appelés à remplir des fonctions de premier ordre.

C'est pourquoi, il incombe aujourd'hui plus que par le passé à cette corporation de faire preuve de neutralité et de professionnalisme en se détournant intelligemment du phénomène de désinformation qui tend fallacieusement à faire décroître la confiance du public à l'égard de ses autorités.

La MAMRI reste préoccupée par la diffusion d'informations créées pour induire délibérément en erreur l'opinion publique ou encore favoriser certains intérêts.

La sortie du 30 septembre sur la radio Espace en est une illustration alarmante. Affirmant détenir des informations après une investigation de fond, la radio, sans même avoir contacté la MAMRI pour une vérification plus approfondie auprès de ses services, allègue sur son antenne un supposé détournement de fonds avoisinant 5 milliards de nos francs.

Sur les dépenses de la MAMRI

Le journaliste annonce : « A la passation, il a été noté que dans les comptes de la MAMRI il y avait 13,1 milliards de Francs Guinéens, sur une dotation de 15 milliards de Francs Guinéens » ; rajoutant « après un fonctionnement de 4 mois, il y'avait un solde créditeur de 13,1 milliards de Francs Guinéens sur 15 milliards alloués ».

Il s'interroge ensuite sur la façon dont la Mission « a pu passer en l'espace de 6 mois, de 13,1 milliards à 8 milliards de Francs Guinéens ».

- *La MAMRI voudrait ici préciser que toutes les sommes engagées sur une période de 7 mois l'ont été pour des raisons bien déterminées et inhérentes à toute institution publique, à savoir payer les charges du personnel, les charges de fonctionnement et les loyers. Il n'y avait ainsi nullement matière de parler ici d'une quelconque suspicion de détournement. Pour information, les salaires, le loyer ainsi que toutes les autres charges incompressibles de la MAMRI ont été fixés et entérinés par la Coordination précédente dans le budget prévisionnel du service.*

Sur le non-paiement des prestations des cabinets Havas-ABLG et Grant Thornton Dakar

La MAMRI reste préoccupée par la diffusion d'informations tronquées. M. Moussa Moïse, journaliste et auteur de la prétendue investigation, dénonce plus tard dans son émission le refus du paiement des entreprises Havas-ABLG et Grant Thornton Dakar.

- A titre d'information, ces deux contrats ont été conclus sous l'égide de M. CAMARA Ansoumane, conseiller du Premier ministre du gouvernement sortant, qui occupait de fait la fonction de Coordinateur général sans le moindre acte de nomination.
- *La MAMRI a regretté que, dans le cadre du contrat avec Havas-ALBG, de grands frais (près de 2 milliards GNF) dussent être payés pour la fourniture de services qui auraient pu être réalisés par ses équipes internes et/ou des entités nationales. Une avance de 35 000 dollars ayant été payée et cela sans la réception du moindre livrable. Pour le rappel, l'Etat ne paie que le service fait et constaté.*
- *Pour le contrat avec le cabinet Grant Thornton de Dakar, facturé à hauteur de 5 milliards de Francs Guinéens, la Coordination générale, s'appuyant sur les dispositions réglementaires en vigueur, a considéré inappropriée la gestion de fonds issus du Budget National de Développement par un cabinet privé basé à l'étranger, quand bien même la MAMRI est dotée d'une régie interne par le Ministère de l'Economie et des Finances.*

Sur le collaborateur d'Expertise France mis à la disposition de la MAMRI et la supposée pertes de financements étrangers

- *La MAMRI reste préoccupée par la diffusion d'informations desservant l'intérêt national. La radio affirme la supposée intervention de collaborateurs étrangers dans les prises de décisions au plus haut sommet de l'Etat. Il a été mentionné précisément le cas d'un collaborateur français d'Expertise France, détaché auprès de la MAMRI et pris en charge par l'Agence Française de développement (AFD), qui aurait été renvoyé de la MAMRI dans des conditions inhumaines.*
- *Bien que le remerciement du collaborateur par l'AFD soit avéré, la MAMRI n'est nullement impliquée dans ce processus et ne saurait s'immiscer dans les affaires internes de deux entités autonomes et étrangères quant à la manière dont leurs ressources humaines sont gérées.*

Dans le même sens, le média évoque la perte de supposés financements étrangers (Trésor français et fonds émiratis) annonçant des sommes conséquentes ; respectivement 9 millions d'euros et plus de 100 millions de dollars.

- *Pour autant que les services de la Mission sachent, aucun accord n'a été conclu entre ces Etats et notre institution. En outre, la MAMRI tient à rappeler qu'elle a pour mission de participer à la mobilisation des ressources internes en République de Guinée afin de financer directement son développement et n'a pas pour vocation d'absorber les ressources extérieures.*
- *Ainsi, la MAMRI présente ses excuses auprès des partenaires et collaborateurs étrangers directement cités et incriminés dans les propos diffamatoires tenus par le journaliste dans l'émission citée plus haut.*

Sur les supposées conclusions du Rapport de l'Inspection d'Etat

La MAMRI reste préoccupée par l'ostentation dans la désinformation quand le journaliste d'investigation affirme se baser strictement sur les conclusions du rapport de l'inspection Générale d'Etat concernant la gestion de M. CAMARA Ansoumane, confirmant « Qu'il n'y avait absolument rien » ; et plus loin le félicitant d'avoir laissé sur les comptes de la MAMRI un « excédent de 85 millions de GNF ».

- *Ces éléments ont particulièrement attiré l'attention des services de la MAMRI sur la volonté du média de servir les intérêts personnels du management antérieur, sachant que ledit rapport stipule clairement plusieurs manquements imputés à ce dernier, à savoir, entre autres :*

- La gestion cavalière et illégale des ressources de la MAMRI ;
- Le virement de 3 milliards de Francs Guinéens sur un compte privé sans aucun justificatif (voir également le rapport de la cour des comptes) et faisant fi de toutes les procédures réglementaires en vigueur ;
- La prise en charge des frais de voyages pour près de 117 millions de francs guinéens sans justification en la matière (ordres de mission, rapports de mission) ;
- Le loyer mensuel pour l'appartement haut standing personnel de M. Ansoumane Camara à Conakry.

Cette sortie du vendredi 30 septembre sur les antennes de la radio Espace à propos de la MAMRI a mis en exergue une série d'entorses à toute déontologie de la corporation. Ce type d'exercice par des médias peut non seulement nuire gravement à l'image de l'institution et de l'administration, à l'intégrité morale des collaborateurs, mais aussi plus grave peut mettre à mal l'ensemble des efforts entrepris en vue d'accompagner efficacement les autorités pour développer notre pays.

A titre d'information, les services de la MAMRI ont pris attache avec les journalistes responsables de la diffusion d'informations erronées sur notre institution, afin de faire toute la lumière sur les fondements de leurs accusations. La MAMRI a mis à disposition tous les éléments invalidant leurs allégations.

A cet effet, la MAMRI reste légitimement en attente de la restitution de la vérité par le média concerné et se réserve le droit d'intenter une action en justice.

Enfin, la MAMRI tient à attirer l'attention des autorités compétentes en charge de la régulation et de la veille informationnelle qui doivent plus que jamais rester attentives à toute dérive de certains médias qui sciemment ou inconsciemment pourraient mettre en péril les efforts des nouvelles autorités à mener une transition apaisée et réussie.

La MAMRI